

A R R E T E N° 468/2022-PM/EW/MC/EP

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR
LE CHEMIN DU PETIT TAMPON
DU 26 AOÛT 2022 AU 30 NOVEMBRE 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TAMPON

VU les articles 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

VU la demande de BETCR en date du 23/08/2022 ;

VU la permission de voirie en date du 19/08/2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur **le chemin du Petit Tampon**, afin de permettre les travaux d'aménagement de giratoire par BETCR ;

DANS l'intérêt de la sécurité publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du vendredi 26 août 2022 au mercredi 30 novembre 2022, de 7 h 00 à 16 h 00, sauf week-ends et jours fériés, **le chemin du Petit Tampon** (à hauteur de son intersection avec la rue des Frangipaniers) est soumis aux prescriptions ci-après définies, en fonction et au droit des travaux :

- Chaussée rétrécie
- Circulation réglée par alternat par piquets K10
- Stationnement interdit
- Vitesse limitée à 30 km/h à l'approche et au droit des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire temporaire est installée par BETCR.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de communauté de brigades de gendarmerie du Tampon, Monsieur le Chef de poste de police municipale et le responsable de BETCR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

Fait à TAMPON, le 24 août 2022

LE MAIRE



Par Delegation de Fonction
Charles-Jimile GONTHIER
3ème Adjoint